



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



Mazars
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Hipay Group S.A.

*Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes consolidés*

Exercice clos le 31 décembre 2019
Hipay Group S.A.
94, rue de Villiers
92300 Levallois-Perret
Ce rapport contient 34 pages



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



Mazars
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Hipay Group S.A.

Siège social : 94, rue de Villiers
92300 Levallois-Perret
Capital social : €54 504 715

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée générale de la société Hipay Group S.A.,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes consolidés de la société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 26 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie "Fondement de l'impossibilité de certifier", nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Ce constat est cohérent avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'impossibilité de certifier

En raison de l'insuffisance des procédures de contrôle interne concernant l'enregistrement du chiffre d'affaires et de l'impossibilité de justifier les revenus au moyen d'autres procédures d'audit, nous n'avons pu obtenir les preuves d'audit suffisantes et appropriées concernant le montant du chiffre d'affaires qui s'élève à 34 872 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

Par ailleurs, des goodwill nets figurent à l'actif du bilan au 31 décembre 2019 pour un montant de 40 222 milliers d'euros et ne font l'objet d'aucune dépréciation à la clôture de l'exercice. Les éléments permettant de justifier le chiffre d'affaire consolidé enregistré en comptabilité au 31 décembre 2019 ne nous ayant pas été transmis, nous ne disposons pas d'un degré de confiance suffisant sur les prévisions d'activité du groupe. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier si une dépréciation de ces écarts d'acquisition est nécessaire et pour quel montant.

Enfin, les conditions d'exercice de notre mission ne nous ont pas permis de corroborer le caractère probant des déclarations obtenues de la direction.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note 1.7 de l'annexe des comptes consolidés.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.4 de l'annexe des comptes consolidés qui expose l'incidence de la première application des normes, amendements et interprétations d'application obligatoire pour la première fois au 1^{er} janvier 2019.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie "Fondement de l'impossibilité de certifier" et dans la partie "Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation".

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes consolidés arrêtés le 26 mars 2020 adressés aux actionnaires appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie "Fondement de l'impossibilité de certifier".

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Hipay Group S.A. par les statuts constitutifs de la société en date du 6 mars 2015.

Au 31 décembre 2019, les cabinets KPMG S.A. et Mazars étaient dans leur 5^{ème} année de leur mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes consolidés.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.



Hipay Group S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

En application de la loi, nous vous signalons que le présent rapport n'a pu être mis à votre disposition dans le délai prescrit par la loi, les informations et documents nécessaires à son établissement nous ayant été communiqués tardivement.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 30 avril 2020,

KPMG S.A.

MAZARS

Christophe Coquelin
Associé

Alexandra Kritchmar
Associée



Comptes consolidés 2019



HiPay Group

Société anonyme au capital de 54 504 715 €

94, rue de Villiers - 92300 Levallois-Perret

RCS 810 246 421

www.hipay.com



Sommaire

COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE	4
---	----------

NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE	9
---	----------

Note 1. Principes et méthodes comptables	9
1.1. Entité présentant les états financiers	9
1.2. Evènements significatifs.....	9
1.3. Base de préparation des états financiers consolidés	9
1.4. Principes comptables et méthode d'évaluation	9
1.5. Principes de Consolidation	11
1.6. Recours à des estimations et aux jugements	12
1.7. Continuité d'exploitation	12
1.8. Monnaie étrangère.....	13
1.9. Immobilisations incorporelles	13
1.10. Immobilisations corporelles	14
1.11. Actifs et passifs non courants	15
1.12. Créances clients.....	16
1.13. Trésorerie et équivalents, et actifs financiers courants	16
1.14. Actifs non courants et groupe d'actifs destinés à la vente.....	16
1.15. Capital.....	16
1.16. Provisions.....	16
1.17. Avantages du personnel	16
1.18. Impôt sur le résultat	17
1.19. Reconnaissance du chiffre d'affaires	18
1.20. Résultat opérationnel.....	18
Note 2. Gestion des risques financiers	18
2.1. Risque de crédit	18
2.2. Risque de liquidité.....	19
2.3. Risque de marché.....	19
Note 3. Périmètre de consolidation	19
3.1. Liste des sociétés composant le groupe	19
Note 4. Charges de personnel	19
Note 5. Autres produits et charges non courants	20



Note 6.	Résultat financier	20
Note 7.	Impôt sur le résultat	20
Note 8.	Goodwill	21
Note 9.	Immobilisations incorporelles	21
Note 10.	Immobilisations corporelles.....	22
Note 11.	Impôts différés.....	23
Note 12.	Autres actifs financiers.....	23
Note 13.	Clients et autres débiteurs	23
Note 14.	Autres actifs courants	23
Note 15.	Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	24
Note 16.	Emprunts et dettes financières à long terme	24
Note 17.	Provisions non courantes	25
17.1.	Détail des provisions non courantes	25
17.2.	Provisions pour risques et charges	25
17.3.	Provision au titre des indemnités de départ à la retraite	25
Note 18.	Autres dettes courantes	26
Note 19.	Besoin en Fonds de Roulement.....	26
Note 20.	Plan d'attributions d'actions gratuites.....	26
Note 21.	Engagements hors-bilan	27
21.1.	Engagements reçus.....	27
21.2.	Engagements donnés	27
21.3.	Passifs éventuels	27
Note 22.	Evènements significatifs intervenus depuis la clôture de l'exercice	27
Note 23.	Transactions entre parties liées	28
23.1.	Rémunérations des membres des organes de direction	28
23.2.	Autres parties liées	28
23.3.	Transactions avec les filiales.....	29
Note 24.	Honoraires des CAC	29

COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE

Comptes de résultat consolidés des exercices 2019 et 2018

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Chiffre d'affaires		34 872	28 816
Coûts directs		- 17 442	- 13 793
Charges de personnel	Note 4	- 12 321	- 11 470
Frais généraux		- 4 985	- 6 851
EBITDA ⁽¹⁾		124	- 3 298
Dotations et reprises aux amortissements et provisions		- 4 041	- 2 229
Résultat opérationnel courant		- 3 917	- 5 527
Valorisation des stock options et actions gratuites		- 112	- 44
Autres produits et charges non courants	Note 5	- 704	- 91
Résultat opérationnel		- 4 733	- 5 662
Autres produits et charges financiers	Note 6	- 952	- 2 309
Résultat des sociétés intégrées		- 5 684	- 7 971
Résultat avant impôt des sociétés consolidées		- 5 684	- 7 971
Impôts	Note 7	- 66	- 446
Résultat net des activités poursuivies		- 5 750	- 8 417
Dont intérêts minoritaires		-	0
Dont Part du Groupe		- 5 750	- 8 417
Résultat net des activités cédées		-	-
Résultat net		- 5 750	- 8 417
Dont intérêts minoritaires		-	0
Dont Part du Groupe		- 5 750	- 8 417

⁽¹⁾ Résultat opérationnel courant avant dotations et reprises aux amortissements et provisions.

Résultat par action :

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	4 954 974	4 954 974
Résultat de base par action (en euros)	-1,16	-1,70
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (dilué)	4 954 974	4 954 974
Résultat dilué par action (en euros)	-1,16	-1,70

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Résultat de la période	- 5 750	- 8 417
Autres éléments du résultat global		
<i>Eléments pouvant être recyclés ultérieurement en résultat net</i>		
- Ecart de conversion	- 11	- 5
<i>Eléments non recyclés ultérieurement en résultat net</i>		
- Gains et pertes actuariels liés aux provisions pour retraite	- 59	
Autres éléments du résultat global, nets d'impôt	- 70	- 5
dont part du groupe		
Résultat global	- 5 820	- 8 421

Bilans consolidés au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018

<i>ACTIF - en milliers d'euros</i>	Notes	31 décembre 2019	01/01/2019 retraité	Impact IFRS 16	31/12/2018 publié
Goodwill nets	Note 8	40 222	40 222		40 222
Immobilisations incorporelles nettes	Note 9	4 901	4 654		4 654
Immobilisations corporelles nettes	Note 10	8 667	8 205	6 943	1 262
Impôts différés actifs	Note 11	1 434	1 429		1 429
Autres actifs financiers	Note 12	1 320	401		401
Actifs non courants		56 545	54 911	6 943	47 968
Clients et autres débiteurs	Note 13	2 218	648		648
Autres actifs courants	Note 14	76 384	60 893		60 893
Trésorerie et équivalents de Trésorerie	Note 15	1 557	2 662		2 662
Actifs courants		80 159	64 203	-	64 203
TOTAL DE L'ACTIF		136 704	119 114	6 943	112 171

<i>PASSIF - en milliers d'euros</i>	Notes	31 décembre 2019	01/01/2019 retraité	Impact IFRS 16	31/12/2018 publié
Capital social		54 505	54 505	-	54 505
Primes d'émission et d'apport		15 495	15 495	-	15 495
Réserves et report à nouveau		- 27 470	- 19 097	-	- 19 097
Résultat consolidé (part du Groupe)		- 5 750	- 8 417	-	- 8 417
Capitaux propres (part du Groupe)		36 780	42 486	-	42 486
Intérêts minoritaires		- 0	- 0	-	- 0
Capitaux propres		36 780	42 486	-	42 486
Emprunts et dettes financières à long terme	Note 16	15 820	14 557	6 943	7 615
Provisions non courantes	Note 17	616	644	-	644
Passifs d'impôts différés		-	1	-	1
Passifs non courants		16 436	15 202	6 943	8 259
Dettes financières à court terme et découverts bancaires		45	143	-	143
Fournisseurs et autres créditeurs		4 889	4 938	-	4 938
Autres dettes courantes	Note 18	78 553	56 344	-	56 344
Passifs courants		83 487	61 426	-	61 426
TOTAL DU PASSIF		136 704	119 114	6 943	112 171

Tableau des flux de trésorerie des exercices 2019 et 2018

en milliers d'euros	Notes	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Résultat net		-5 750	-8 417
<i>Ajustements pour :</i>			
Amortissements des immobilisations		2 215	2 171
Amortissements des immobilisations IFRS 16		1 395	0
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie		-87	92
Coût de l'endettement IFRS 16		351	0
Coût de l'endettement		124	51
Reprise du earn out		0	2 000
Résultat de cession sur titres		0	239
Résultat de cession d'immobilisations		8	0
Coûts des paiements fondés sur des actions		112	44
Charges d'impôts courants et différés	Note 7	63	445
Résultat opérationnel avant variation du BFR et des provisions		-1 569	-3 375
Variation du BFR	Note 19	2 460	-3 289
Trésorerie provenant des activités opérationnelles		891	-6 664
Intérêts payés		-124	-51
Impôt sur le résultat payé		-377	-883
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles poursuivies		390	-7 598
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles des activités cédées		-	0
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles		390	-7 598
Acquisition d'immobilisations, créances et dettes		-3 718	-3 500
Variation des actifs financiers		-919	-486
Incidence des variations de périmètre		-	0
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement poursuivies		-4 637	-3 986
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement des activités cédées		-	0
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement		-4 637	-3 986
Rachat d'actions propres		-	0
Transaction avec les minoritaires		-	0
Nouveaux emprunts		4 643	6 284
Remboursements d'emprunts		-237	-168
Remboursement de la dette de loyer IFRS 16		-941	0
Intérêts payés IFRS 16		-225	0
Dividendes payés aux minoritaires		-	0
Trésorerie nette provenant des activités de financement poursuivies		3 240	6 116
Trésorerie nette provenant des activités de financement		3 240	6 116
Incidence des variations de taux de change		-	0
Variation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie des activités poursuivies		-1 007	-5 468
Variation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie des activités cédées		-	0
Trésorerie nette au 1 ^{er} janvier		2 519	7 987
Trésorerie nette fin de période :		1 512	2 519

Tableau de variation des capitaux propres des exercices 2019 et 2018

en milliers d'euros	Nombre d'actions	Capital social	Primes	Transactions avec HiMedia	Actions propres	Réserve options et actions gratuites	Produits et charges en capitaux propres	Reserves et Résultats des comptes consolidés	Capitaux propres Part du groupe	Capitaux propres Intérêts minoritaires	Capitaux propres
Au 31 décembre 2017	4 954 974	54 505	15 495	7 035	- 0	434	- 699	- 25 906	50 864	0	50 864
Traitement des options et actions gratuites						44			44		44
Rachats d'actions propres									-		-
Dividendes versés aux intérêts minoritaires									-		-
Variation périmètre									-		-
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres							- 5		- 5		- 5
Résultat net de la période								- 8 417	- 8 417		- 8 417
Au 31 décembre 2018	4 954 974	54 505	15 495	7 035	- 0	478	- 704	- 34 322	42 487	0	42 487
Traitement des options et actions gratuites						112			112		112
Ecart actuariels							- 57		- 57		- 57
Rachats d'actions propres									-		-
Dividendes versés aux intérêts minoritaires									-		-
Variation périmètre									-		-
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres							- 11		- 11		- 11
Résultat net de la période								- 5 750	- 5 750		- 5 750
Au 31 décembre 2019	4 954 974	54 505	15 495	7 035	- 0	590	- 771	- 40 072	36 781	0	36 781

Notes sur les comptes consolidés du Groupe

Note 1. Principes et méthodes comptables

1.1. Entité présentant les états financiers

Les états financiers consolidés de l'exercice 2019 du groupe HiPay intègrent les comptes de HiPay Group S.A. (désigné comme « la Société ») et de ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe ») ainsi que les participations du Groupe dans ses entreprises associées ou sous contrôle conjoint. Ils sont présentés en milliers d'euros.

1.2. Evènements significatifs

En date du 16 janvier 2019, HiPay Group SA a procédé à une augmentation de capital de 2 996 131,10 euros en numéraire dans le capital de sa filiale HiPay SAS afin de le porter à 6 355 080 euros.

En date du 1^{er} avril 2019, HiPay SAS a conclu des baux pour ses nouveaux locaux nantais accueillant les équipes Recherche & Développement du Groupe. Après les travaux d'aménagement, les équipes nantaises ont pu intégrer leurs nouveaux locaux en septembre 2019.

Durant l'année 2019, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution a diligenté une inspection générale de HiPay SAS, établissement de paiement, filiale du groupe ainsi qu'une inspection LCB-FT portant sur le réseau français d'agents de HiPay ME. Les suites de ces inspections devraient être portées à la connaissance des filiales en 2020.

En date du 25 juillet 2019, la Société a fait l'objet d'une saisie sur compte bancaire d'un montant de 3,3 millions d'euros. Cette saisie est intervenue après la réception de 4,6 millions d'euros par la Société en provenance de BJ Invest au titre de la convention d'avance en compte courant d'actionnaire signée le 7 mars 2019. Cet apport en compte courant a été interprété comme représentatif de sommes appartenant à BJ Invest, dans le contexte d'une procédure judiciaire dans laquelle est impliquée.

La Société a été notifiée d'une ordonnance de maintien de la saisie et a interjeté appel de cette ordonnance. Cette ordonnance a finalement été définitivement annulée par une décision en date du 3 mars 2020 et la Société a demandé la restitution des sommes à l'AGRASC.

S'agissant d'un événement imputable à BJ Invest uniquement, HiPay Group a comptabilisé cette opération en diminution du compte courant d'actionnaire de BJ Invest. La saisie n'a donc pas produit d'incidence sur la trésorerie de la société. Elle n'a pas non plus de conséquence sur la capacité de BJ Invest à honorer ses obligations au titre de son compte courant d'actionnaire, ainsi qu'elle a pu en attester auprès de la Société.

En date du 10 octobre 2019, HiPay Group SA a procédé à une augmentation de capital de 1 499 997 euros en numéraire dans le capital de sa filiale HiPay SAS afin de le porter à 6 460 998 euros.

1.3. Base de préparation des états financiers consolidés

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés publiés au titre de l'exercice 2019 sont établis conformément aux normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board). Ces normes comptables internationales sont constituées des IFRS (International Financial Reporting Standards), des IAS (International Accounting Standards), ainsi que de leurs interprétations, qui ont été adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2019 (publication au Journal Officiel de l'Union Européenne).

Les comptes consolidés, qui ont été arrêtés par le conseil d'administration de HiPay Group SA en date du 26 mars 2020, ont fait l'objet d'un audit et le rapport des commissaires aux comptes correspondant sera disponible sur le site de la société.

1.4. Principes comptables et méthode d'évaluation

Les principes comptables retenus sont conformes à ceux utilisés dans la préparation des états financiers annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, à l'exception des normes, amendements et interprétations applicables pour la première fois au 1^{er} janvier 2019.

Normes, amendements et interprétations d'application obligatoire pour la première fois au 1^{er} janvier 2019

L'application par le groupe des normes et interprétations suivantes, obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, est sans impact majeur sur les états financiers consolidés :

- IFRS 16 « Contrats de locations »
- IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux »
- Amendement IFRS 9 « Caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative »
- Amendement IAS 28 « Intérêts à long terme dans des entreprises associées et coentreprises »
- Amendements IAS 19 « Avantages du personnel : modification, réduction ou liquidation d'un régime »

IFRS 16

Principales comptables

Le Groupe comptabilise un actif de droit d'utilisation et un passif de location à la date de commencement du contrat de location. Le droit d'utilisation est évalué initialement au coût et ultérieurement au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur et ajusté pour tenir compte de certaines réévaluations de la dette au titre de la location. Lorsqu'un actif de droit d'utilisation répond à la définition d'un immeuble de placement, il est présenté en tant qu'immeuble de placement. L'actif de droit d'usage est évalué initialement au coût, puis à la juste valeur, conformément aux principes comptables du Groupe.

Il est initialement évalué à la valeur actuelle des paiements au titre de la location qui ne sont pas payés à la date de commencement, actualisée en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut être facilement déterminé, l'augmentation du Groupe au taux d'emprunt. Généralement, le Groupe utilise son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation.

Le passif au titre de la location est ensuite augmenté du coût d'intérêt sur le passif au titre de la location et diminué du paiement effectué au titre de la location. Elle est réévaluée lorsqu'il y a un changement dans les paiements futurs au titre de la location résultant d'une variation d'un indice ou d'un taux, d'un changement dans l'estimation du montant que l'on s'attend à devoir payer en vertu d'une garantie de valeur résiduelle ou, le cas échéant, de changements dans l'appréciation de la question de savoir si une option d'achat ou d'extension est raisonnablement certaine d'être exercée ou si une option de résiliation est raisonnablement certaine de ne pas être exercée.

Le Groupe a fait preuve de jugement pour déterminer la durée de certains contrats de location dans lesquels il est preneur et qui comprennent des options de renouvellement. L'évaluation de la certitude raisonnable du Groupe quant à l'exercice de ces options à une incidence sur la durée du contrat de location, ce qui affecte de manière significative le montant des passifs au titre de la location et des actifs au titre du droit d'utilisation comptabilisés.

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16 "Contrats de location" appelée à remplacer IAS 17, ainsi que les interprétations IFRIC et SIC associées. La nouvelle norme, adoptée par l'Union européenne le 31 octobre 2017, est applicable au 1er janvier 2019.

Cette norme impose aux preneurs de comptabiliser, pour les contrats éligibles à la norme, l'ensemble des loyers restant à payer sous forme d'un :

- Droits d'utilisation, en immobilisations ;
- Passif de location, en dette financière.

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée et a retenu la méthode rétrospective simplifiée en appliquant les mesures simplificatrices prévues par la norme.

Exclusion des contrats suivants :

- Les contrats échus au 31 décembre 2019 ;
- Les baux tacites ou à moins d'un an ; et
- Les contrats de faible valeur.

Le taux d'actualisation utilisé est le taux marginal d'endettement :

- Il correspond au taux que l'emprunteur aurait à payer pour emprunter, pour une durée et avec une garantie similaires, les fonds nécessaires pour se procurer un bien de valeur similaire à l'actif au titre du droit d'utilisation dans un environnement économique similaire
- Il correspond au taux au 1er janvier 2019 pour tous les contrats en cours à cette date.

Les actifs en location sont, des locaux occupés, des véhicules de fonctions et de l'hébergement.
Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer la dette est de 4,5% qui correspond au taux marginal.

Le Groupe a choisi pour chaque contrat de location d'évaluer l'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation à un montant égal au passif locatif, sans effet sur les capitaux propres d'ouverture. L'impact de l'application de cette norme se traduit par une augmentation au 01 janvier 2019, de l'endettement du Groupe et des immobilisations de 6,943 m€. Les états financiers 2018 n'ont ainsi pas fait l'objet d'un retraitement.

Des tests de dépréciations ont été effectués mais aucune dépréciation n'a été retenue.

Voici le détail des impacts partie P&L :

Décassement futur	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
hébergement/matériel IT	368	368	94							830
loyer	995	1 013	1 011	992	992	992	954	954	954	8 857
Véhicule de fonction	104	78	42	12						235
Total	1 467	1 458	1 147	1 004	992	992	954	954	954	9 922

Partie bilancielle :

Emprunt restant dû	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
hébergement/matériel IT	418	79	-	-	-	-	-	-
loyer	6 666	5 940	5 183	4 408	3 597	2 752	1 905	1 019
Véhicule de fonction	117	48	9	-	-	-	-	-
Total	7 201	6 067	5 192	4 408	3 597	2 752	1 905	1 019

IFRIC 23

Le 7 juin 2017, l'IFRS IC a publié l'interprétation IFRIC 23. Cette interprétation contient des dispositions relatives aux modalités comptables de reconnaissance des conséquences fiscales liées au caractère incertain de l'impôt. Le Groupe n'a pas choisi d'appliquer cette interprétation par anticipation et a entrepris une évaluation des conséquences éventuelles de son application. La nouvelle interprétation, adoptée par l'Union européenne le 23 octobre 2018, est applicable au 1er janvier 2019 mais n'a pas d'impact significative, sur les comptes du groupe.

Au 31 décembre 2019, le Groupe n'a pas appliqué par anticipation de nouvelle norme, amendement ou interprétation.

Normes publiées par l'IASB dont l'application n'est pas obligatoire :

Les principes appliqués par le Groupe ne diffèrent pas des normes IFRS / IFRIC telles que publiées par l'IASB / IFRS IC dans la mesure où l'application des normes et interprétations suivantes adoptées par l'Union Européenne mais non entrées en vigueur n'est pas obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019.

1.5. Principes de Consolidation

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables sont pris en considération. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. Les méthodes comptables des filiales sont modifiées quand nécessaire pour les aligner sur celles adoptées par le Groupe.

1.5.1. Entreprises sous contrôle exclusif

Les entreprises sous contrôle exclusif direct ou indirect de HiPay Group SA sont intégrées globalement.

1.5.2. Entreprises associées (entreprises mises en équivalence)

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles la Société a une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle. L'influence notable est présumée quand le Groupe détient entre 20 et 50% des droits de vote d'une entité. Les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (« entreprises mises en équivalence ») et sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition. La valorisation des titres du Groupe comprend le goodwill identifié lors de l'acquisition, net des pertes de valeur accumulées. Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le montant total des profits et pertes et les mouvements de capitaux propres comptabilisés par les entreprises mises en équivalence, après prise en compte d'ajustements de mise en conformité des méthodes comptables avec celles du Groupe, à partir de la date à laquelle l'influence notable est exercée jusqu'à la date à laquelle l'influence notable prend fin.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes est supérieure à sa participation dans l'entreprise mise en équivalence, la valeur comptable des titres mis en équivalence (incluant tout investissement à long terme) est ramenée à zéro et le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, à moins que le Groupe ait une obligation de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise.

1.5.3. Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilanciers et les transactions, les produits et les charges résultant des transactions intra-groupes sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les gains découlant des transactions avec les entreprises mises en équivalence sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entreprise. Les pertes sont éliminées de la même façon que les gains, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

1.6. Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite, de la part de la Direction, la prise en compte d'estimations et d'hypothèses pour la détermination des montants comptabilisés de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que de certaines informations données en notes annexes sur les actifs et passifs éventuels, notamment :

- Les goodwill et les tests de dépréciation afférents,
- Les actifs incorporels acquis,
- Les impôts différés actifs,
- Les dépréciations de créances clients,
- La détermination de la valeur des droits d'utilisation et des passifs financiers des contrats de location,
- Les provisions pour risques et charges.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Compte tenu du caractère incertain inhérent à ces modes de valorisation, les montants définitifs peuvent s'avérer différents de ceux initialement estimés.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est directement comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

1.7. Continuité d'exploitation

La société continue sa croissance, tout en investissant dans sa technologie afin que la plateforme continue à offrir fiabilité, innovation et facilité d'implémentation, gage d'un développement rapide et sain. Le dernier exercice budgétaire a néanmoins confirmé le nécessaire apport complémentaire d'au moins 2,5 millions d'euros. Dès lors, pour pallier cette difficulté ainsi que pour financer la croissance, BJ Invest réitère son support et sa confiance en apportant une nouvelle ligne de financement de 5 millions d'euros, dont 3 millions d'euros en trésorerie.

A la date d'arrêté des comptes, la société fait face, comme toutes les entreprises, à la crise COVID-19. Cette crise, en fonction de sa durée et de l'évolution du comportement des consommateurs sur les différentes verticales, aura un impact sur le chiffre d'affaires, la rentabilité et la trésorerie générée.

L'incertitude significative liée à ces événements sont de nature à remettre en cause la continuité d'exploitation. Le groupe pourrait ne pas être en mesure de réaliser ses actifs et de régler ses dettes dans le cadre normal de son activité. Des analyses sont en cours pour affiner l'impact financier de cette crise et différentes actions sont menées pour atténuer ses effets.

1.8. Monnaie étrangère

1.8.1. Transactions en monnaie étrangère

Les écarts de change sur créances et dettes libellées en devises étrangères d'une entité donnée sont comptabilisés en résultat opérationnel ou en résultat financier de l'entité selon la nature de la transaction sous-jacente.

Les différences de change ayant trait à des éléments monétaires faisant partie intégrante de l'investissement net dans des filiales étrangères sont inscrites en réserves de conversion pour leur montant net d'impôt.

Les postes de bilan exprimés en devises sont convertis en euros au taux de clôture de l'exercice, à l'exception de la situation nette qui est conservée à sa valeur historique. Les comptes de résultat et flux de trésorerie exprimés en devises étrangères sont convertis au taux de change moyen mensuel, en l'absence de fluctuation importante du cours de change. Les différences de conversion résultant de l'application de ces différents taux ne sont pas incluses dans le résultat de la période mais affectées directement en réserves de conversion dans les comptes consolidés.

1.8.2. Activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger, en dehors des activités à l'étranger dans une économie hyper inflationniste, sont convertis en euros en utilisant les cours de change en vigueur aux dates de transactions.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion au sein des capitaux propres.

1.9. Immobilisations incorporelles

1.9.1. Goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément aux normes IFRS 3 dont les dispositions sont applicables depuis le 1^{er} janvier 2010 et IFRS 10 qui remplace IAS 27 ne traitant plus que des états financiers individuels depuis le 1^{er} janvier 2014.

Le goodwill est évalué à la date d'acquisition comme :

- la juste valeur de la contrepartie transférée ; plus
- si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise ; moins
- le montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Quand la différence est négative (badwill), un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe HiPay supporte du fait d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Toute contrepartie éventuelle à payer, telles que des clauses d'ajustement de prix activées en fonction de l'atteinte de certains critères de performance, est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées contrepartie goodwill pendant la période d'acquisition et contrepartie résultat après cette période.

Les modalités des tests de perte de valeur sont détaillées dans la Note 1.11.2 ci-dessous. En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat de l'exercice.

Les goodwill se rapportant à l'acquisition de sociétés mises en équivalence sont inclus dans la valeur des « Titres mis en équivalence ». Ils sont testés par le biais du test de valeur effectué sur les titres.

1.9.2. Autres immobilisations incorporelles

Frais de recherche et développement

Les frais de développement y compris ceux relatifs aux logiciels et aux nouveaux sites ou nouvelles versions de sites sont immobilisés en tant qu'actifs incorporels dès que l'entreprise peut notamment démontrer :

- son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- sa capacité d'utiliser ou de vendre l'actif incorporel une fois achevé ;
- la disponibilité des ressources techniques et financières adéquates pour achever le développement et la vente ;
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;
- et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les autres frais de recherche et développement sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Ces frais de recherche et développement sont amortis sur leur durée d'utilisation estimée en fonction de la consommation des avantages économiques qui leur sont liés. Ils sont éventuellement dépréciés si leur valeur recouvrable devient inférieure à leur valeur comptable.

Autres immobilisations incorporelles acquises

Pour remplir la définition d'une immobilisation incorporelle, un élément doit être identifiable (séparable ou issu de droits contractuels ou légaux), contrôlé par la société et il doit être probable que les avantages économiques futurs attribuables à cet élément iront à l'entreprise.

Une immobilisation incorporelle acquise est reconnue au bilan dès lors que son coût peut être mesuré de façon fiable sachant qu'il est présumé dans ce cas que des avantages économiques futurs attribuables à cette immobilisation iront à l'entreprise.

Ces immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement de licences et de logiciels. Pour les immobilisations qui ont une durée d'utilité finie, elles sont amorties sur une durée comprise entre 1 et 5 ans.

1.10. Immobilisations corporelles

La valeur d'origine des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilité du bien.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement, pour lesquelles les risques et avantages ont été transférés au preneur, sont présentées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la valeur de marché si elle est inférieure. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers. Ces immobilisations sont amorties selon le mode et les durées d'utilité décrits ci-dessous.

L'amortissement est comptabilisé en charges sur la durée d'utilité estimée pour chaque immobilisation corporelle.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Agencements et aménagements	5 à 10 ans
Matériels de bureau et informatiques	3 à 5 ans
Mobilier	4 à 8 ans

1.11. Actifs et passifs non courants

1.11.1. Actifs financiers

L'ensemble des actifs financiers relèvent de la catégorie « Actifs détenus jusqu'à l'échéance » au 31 décembre 2019. Aucun actif financier ne relève des catégories « Actifs disponibles à la vente » ou « Juste valeur par résultat ».

Un actif financier est examiné à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de perte de valeur. Le Groupe HiPay considère qu'un actif financier est déprécié s'il existe des indications objectives qu'un ou plusieurs événements ont eu un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif.

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre sa valeur comptable et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des actifs financiers. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat. La perte de valeur est reprise si la reprise peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

Les titres non consolidés sont initialement enregistrés à leur prix de revient qui correspond à leur juste valeur augmentée du coût d'acquisition. A chaque clôture, ils sont évalués à leur juste valeur, représentative de leur valeur de marché, dès lors que le Groupe dispose d'éléments d'évaluation suffisamment fiables, notamment lorsqu'il existe un marché actif. Dans le cas contraire, ils sont maintenus à leur valeur d'entrée. Si la juste valeur, lorsqu'elle peut être déterminée, est supérieure à la valeur d'entrée, les titres sont réévalués en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

En cas de moins-value identifiée, une perte de valeur est comptabilisée et enregistrée :

- en résultat si la perte présente un caractère permanent, toute réappréciation ultérieure viendra alors s'imputer en capitaux propres. Le caractère permanent de la perte s'apprécie au cas par cas en fonction du niveau significatif de la baisse ou de la durée de la période de décote du titre par rapport à son prix d'acquisition.
- en capitaux propres si la perte est présumée présenter un caractère temporaire.

Lors de la cession des titres, les ajustements de valeur inscrits en capitaux propres sont repris et comptabilisés au compte de résultat.

1.11.2. Actifs non financiers

Les valeurs comptables des actifs non financiers du Groupe HiPay, autres que les actifs d'impôt différé, sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Pour le goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ou les immobilisations qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable est estimée à chaque date de clôture. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie qui regroupe plusieurs actifs est la valeur la plus élevée entre leur valeur d'utilité et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Concernant le goodwill, pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques liés à l'actif. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie, résultant de leur utilisation continue, largement indépendante des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs (l'« unité génératrice de trésorerie »).

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat. Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie (ou d'un groupe d'unités) est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité (ou du groupe d'unités) au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité (ou du groupe d'unités). Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise.

Pour les autres actifs, le Groupe HiPay apprécie à chaque date de clôture s'il existe une indication que des pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes antérieures aient diminué ou n'existent plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée auparavant.

1.11.3. Passifs financiers

L'ensemble des passifs financiers relèvent de la catégorie « dettes au coût amorti » au 31 décembre 2019. Aucun passif financier ne relève de la catégorie « Instruments dérivés ».

1.12. Créances clients

Les créances clients sont évaluées initialement à la juste valeur puis au coût amorti et font l'objet d'un examen individuel. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.13. Trésorerie et équivalents, et actifs financiers courants

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les éléments immédiatement liquides et dont les variations de juste valeur sont non significatives telles les liquidités en comptes courants bancaires et les parts d'OPCVM de trésorerie.

Les actifs financiers courants ne répondant pas à la définition d'équivalents de trésorerie et détenus dans la perspective de transactions futures sont valorisés à la juste valeur et les variations sont enregistrées dans le compte de résultat.

1.14. Actifs non courants et groupe d'actifs destinés à la vente

Un actif non courant, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Les actifs et passifs concernés sont reclassés en actifs détenus en vue de la vente et en passifs liés à des actifs détenus en vue de la vente sans possibilité de compensation. Les actifs ainsi reclassés sont comptabilisés à la valeur la plus faible entre la juste valeur nette des coûts de sortie et leur valeur nette comptable, soit leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, et ne sont plus amortis.

1.15. Capital

1.15.1. Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont classées en tant qu'instruments de capitaux propres. Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, nets d'impôt.

1.15.2. Rachats d'instruments de capitaux propres (actions propres)

Si le Groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée y compris les coûts directement attribuables est comptabilisé net d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres. Lorsque les actions propres sont vendues ou remises en circulation, le montant reçu est comptabilisé en augmentation des capitaux propres, et le solde positif ou négatif de la transaction est transféré en majoration ou minoration des résultats non distribués.

1.16. Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe HiPay a une obligation actuelle, juridique ou implicite résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers. Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

1.17. Avantages du personnel

1.17.1. Régimes à cotisations définies

Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu duquel une entité verse des cotisations définies à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires. Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont dues.

1.17.2. Régimes à prestations définies

Un régime à prestations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre qu'un régime à cotisations définies. L'obligation nette du Groupe HiPay au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle. La juste valeur des actifs

du régime est, le cas échéant déduite. Les calculs sont effectués tous les ans par un actuairé qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Le Groupe HiPay comptabilise immédiatement en autres éléments du résultat global la totalité des écarts actuariels au titre de régimes à prestations définies.

1.17.3. Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges lorsque le Groupe HiPay est manifestement engagé, sans possibilité réelle de se rétracter, dans un plan formalisé et détaillé soit de licenciements avant la date normale de départ à la retraite, soit d'offres encourageant les départs volontaires en vue de réduire les effectifs et que les personnes concernées ont été informées avant la date de clôture. Les indemnités de départs volontaires sont comptabilisées en charges si le Groupe HiPay a effectué une offre encourageant les départs volontaires, qu'il est probable que cette offre sera acceptée et que le nombre de personnes qui accepteront l'offre peut être estimé de façon fiable.

1.17.4. Avantages à court terme

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et comptabilisées lorsque le service correspondant est rendu. Un passif est comptabilisé pour le montant que le Groupe HiPay s'attend à payer au titre des plans d'intéressement et des primes réglés en trésorerie à court terme si le Groupe HiPay a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

1.17.5. Paiements fondés sur des actions

Des options d'achat et de souscription d'actions ainsi que des actions gratuites sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options et actions sont évaluées à leur juste valeur à la date d'octroi.

La charge afférente est recalculée à chaque clôture en fonction des niveaux d'atteinte des critères de performance et du taux de turnover. Pour déterminer la charge future attendue sur ces plans, les paramètres sont réactualisés à chaque clôture en fonction des réalisations passées (attributions et/ou radiations) et de la meilleure estimation du management à cette date. Les paramètres définitifs pourront donc s'avérer différents de ceux initialement estimés.

1.18. Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé.

L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à un regroupement d'entreprise ou à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

Les impôts sur le résultat sont calculés conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays ou les résultats sont taxables.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, additionné à tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé et comptabilisé selon l'approche bilancielles de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprise et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable, et les différences temporelles liées à des participations dans des filiales et des co-entreprises dans la mesure où il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. De plus, l'impôt différé n'est pas comptabilisé en cas de différence temporelle imposable générée par la comptabilisation initiale d'un goodwill.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la

même autorité fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes, mais qui ont l'intention de régler les actifs et les passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs d'impôt simultanément.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe HiPay disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels la différence temporelle correspondante pourra être imputée. Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits dans la proportion où il n'est plus désormais probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

1.19. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Les solutions HiPay sont encadrées par deux licences bancaires européennes :

- Etablissement de Paiement : cet agrément obtenu auprès de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) en août 2011 par la société HiPay SAS permet à HiPay de fournir des services de paiement ;
- Etablissement de Monnaie Electronique : cet agrément obtenu auprès de la BNB (Banque Nationale de Belgique) en décembre 2008 par la société HPME et assorti d'un passeport européen permet de proposer la solution de porte-monnaie électronique du Groupe dans l'ensemble des pays de l'Union Européenne.

HiPay offre aux marchands une solution complète de paiement (cartes bancaires, méthodes de paiement locales, virement, etc) et intervient pour fournir une prestation technique et servicielle aux commerçants.

Le chiffre d'affaires correspond aux commissions facturées à ce dernier.

1.20. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est obtenu en déduisant du résultat opérationnel courant les autres produits et charges non courants et la charge d'action gratuite. Les autres produits et charges non courants comprennent le cas échéant les pertes de valeur sur les immobilisations, les charges de restructuration ayant un caractère inhabituel et de nature à perturber la lisibilité du résultat opérationnel courant, les charges liées à des ruptures exceptionnelles de contrats et tout autre charge ou produit significatif de caractère non courant.

Note 2. Gestion des risques financiers

Le Groupe HiPay est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- risque de crédit
- risque de liquidité
- risque de marché

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe HiPay à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques, ainsi que sa gestion du capital.

Il incombe au Conseil d'administration du Groupe HiPay de définir et superviser le cadre de la gestion des risques.

2.1. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe HiPay dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement du volume de transactions traitées.

L'exposition du Groupe HiPay au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le profil statistique de la clientèle, incluant notamment le risque de défaillance par secteur d'activité et pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans réelle influence sur le risque de crédit. Il n'y a pas de concentration du risque de crédit, tant au niveau des clients, qu'au niveau géographique.

Le Groupe HiPay a défini une politique de risque de crédit au terme de laquelle la santé financière de chaque nouveau client fait l'objet d'une analyse individuelle en amont de l'entrée en relation. A l'issue de cette analyse réalisée notamment grâce à des outils externes, le Groupe HiPay attribue un niveau de risque à chaque client et constitue le cas échéant des réserves afin de réduire son risque.

A chaque clôture, le Groupe HiPay détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs ainsi qu'aux placements. Cette dépréciation est déterminée par une analyse des risques significatifs individualisés.

2.2. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe HiPay éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe HiPay pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou «tendues», sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe HiPay.

Le Groupe HiPay a mis en place une gestion des besoins en flux de trésorerie visant à optimiser son retour de trésorerie sur investissements. Ceci exclut l'impact potentiel de circonstances extrêmes, comme les catastrophes naturelles, que le groupe ne pourrait anticiper.

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

2.3. Risque de marché

2.3.1 Risque de change

Le risque de change correspond au risque que des variations du cours de change affectent le résultat du Groupe HiPay. La gestion du risque de change a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

Le Groupe HiPay est exposé à un risque de change sur les revenus en dehors de la zone euro (principalement l'Amérique latine et les Etats-Unis). Par ailleurs, Hipay reversant les flux de ses marchands dans la devise de collecte, une variation des devises serait sans incidence significative sur les états financiers de HiPay.

Note 3. Périmètre de consolidation

3.1. Liste des sociétés composant le groupe

Dénomination sociale	Pays	31 décembre 2019 % Intérêt	31 déc. 2018 % Intérêt	Méthode de consolidation	Forme juridique	Date de création ou d'acquisition	Date de clôture
HiPay Group SA	France	100%	100%	IG	société mère	16.03.15	31.12
HPME SA	Belgique	100%	100%	IG	filiale	08.05.08	31.12
HiPay Payment do Brasil LTDA	Brésil	100%	100%	IG	filiale	16.11.11	31.12
HiPay Portugal LDA	Portugal	100%	100%	IG	filiale	22.01.15	31.12
HiPay LLC	Etats-Unis	100%	100%	IG	filiale	10.02.16	31.12
Stichting	Pays-Bas	100%	100%	IG	fondation	10.04.12	31.12
HiPay SAS	France	100%	100%	IG	filiale	08.02.06	31.12

Note 4. Charges de personnel

La ventilation des charges de personnel entre salaires, charges sociales et indemnités de fin de carrière se présente comme suit :

en milliers d'euros	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Salaires	8 104	7 556
Charges sociales	4 183	3 898
Provision pour indemnités de fin de carrières (variation)	33	16
Charges de personnel	12 321	11 470

Les effectifs moyens varient comme suit :

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Effectif moyen	196	174

Afin de soutenir la croissance de l'activité en cours et à venir, le groupe à continuer à renforcer ses équipes et a fait appel à de nouvelles compétences nécessaires pour assurer le développement.

Note 5. Autres produits et charges non courants

en milliers d'euros	Notes	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Autres produits et charges non courants		- 704	- 91

Au 31 décembre 2019, les charges non courantes correspondent principalement à des pertes sur marchands et à des provisions constatées au cours de l'exercice, couvrant notamment des risques commerciaux.

Note 6. Résultat financier

en milliers d'euros	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Produits financiers	337	251
Charges financières	-1 289	-2 559
Résultat financier	-951	-2 309

Au 31 décembre 2019, les éléments du résultat financier correspondent à un ajustement de prix Mobiyo (0,62M€), au retraitement IFRS 16 (0,35 m€) et aux intérêts sur emprunts et gains de change.

Au 31 décembre 2018, les charges financières se composaient principalement de l'ajustement de prix lié à la cession Mobiyo SAS en juillet 2017, et notamment de l'annulation du produit sur complément de prix estimé au 31 décembre 2017 à 2 millions d'euros.

Note 7. Impôt sur le résultat

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

en milliers d'euros	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Impôts courants	- 68	- 446
Impôts différés	2	-
(Charge)/Produit d'impôts	- 66	- 446
Taux effectif d'impôt (%)	-1%	-6%

L'écart entre le taux d'imposition effectif et le taux d'impôt théorique s'analyse comme suit :

en milliers d'euros	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Taux d'imposition en France	28%	28%
(Charge)/Produit d'impôts théorique	1 592	2 232
<i>Éléments de rapprochement avec le taux effectif :</i>		
Effet changement de taux		
Différence de taux d'imposition entre les pays	11	69
Effet des reports déficitaires de l'exercice non activés	- 1 785	- 2 177
Effet différences permanentes et temporaires	232	- 430
Impôts sans base	- 115	- 140
(Charge)/Produit d'impôts réel	- 66	- 446
Taux effectif d'impôt	-1%	-6%

Au 31 décembre 2019, le taux effectif d'impôt résulte principalement de déficits fiscaux de la période non reconnus essentiellement sur Hipay SAS.

Note 8. Goodwill

Le goodwill s'élève à 40, 2m€ en valeur brute et valeur nette au 31 décembre 2019.

Le groupe n'a pas identifié au 31 décembre 2019 d'indice de perte de valeur.

Dans le cadre du contrôle de la valeur du goodwill, un test de dépréciation a été réalisé au 31 décembre 2019. Cette procédure, s'appuyant sur la méthode des flux nets futurs de trésorerie actualisés, consiste en l'évaluation de la valeur recouvrable de l'UGT générant ses flux propres de trésorerie.

Les principales hypothèses utilisées pour déterminer la valeur de l'unité génératrice de trésorerie sont les suivantes :

- méthode de valorisation de l'unité génératrice de trésorerie : valeur d'utilité,
- nombre d'années sur lequel les flux de trésorerie sont estimés et projetés à l'infini : 5 ans (2020-2024),
- taux de croissance à long terme : 1,5%,
- taux d'actualisation : 11%,
- taux de croissance du chiffre d'affaires en cohérence avec les taux observés ces dernières années.

Le plan d'affaires est établi sur la base du budget 2020 approuvé par le Conseil d'Administration du 21 février 2020 des prévisions financières 2021 et 2022 également approuvées par le conseil d'administration du 21 février 2020 et des estimations du management pour les années 2023-2024.

Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital. Il a été calculé par la Direction selon les normes sur la base de données sectorielles et de données de source de marché pour le beta, le taux sans risque et la prime de risque et la dette.

Le résultat de ce test de dépréciation n'a pas conduit au 31 décembre 2019 à la reconnaissance de perte de valeur.

Par ailleurs, une analyse de sensibilité du calcul à la variation des paramètres-clés n'a pas fait apparaître de scénario probable dans lequel la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie deviendrait inférieure à sa valeur comptable.

Les variations des paramètres-clés utilisées dans cette analyse de sensibilité sont présentées ci-après :

	Taux d'actualisation		Taux de croissance à l'infini		Taux de croissance CA
	Taux utilisé	Var	Taux utilisé	Var	2020-2024
Monétique	11,0%	+150 pts	1,5%	-150 pts	-500 pts

Les tests de sensibilité ont été réalisés en faisant varier les hypothèses ci-dessus à la fois séparément et deux par deux et les résultats n'ont pas amené de scénario selon lequel la valeur recouvrable de l'UGT deviendrait inférieure à sa valeur comptable.

Note 9. Immobilisations incorporelles

Les frais de développement activés durant la période sont inscrits dans la ligne « Logiciels et licences », ainsi que « Immobilisations en cours » et correspondent principalement :

- aux nouveaux développements sur les plateformes,
- à l'intégration de nouveaux moyens de paiement sur nos plateformes de paiement,
- aux développements de nos outils internes (outils de facturation, outil de gestion commerciale...).

La valeur brute des immobilisations incorporelles évolue comme suit :

en milliers d'euros	31 décembre 2018	Transfert	Aug.	Dim.	31 décembre 2019
Logiciels et licences	13 882	-	1 350	-28	15 204
Marques	51	-	-	-	51
Immobilisations en cours	668	-	870	-	1 538
Autres	152	-	-	-	152
Total	14 753	-	2 220	-28	16 945

Les amortissements et dépréciations cumulés des immobilisations incorporelles évoluent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2018	Transfert	Aug.	Dim.	31 décembre 2019
Logiciels et licences	-9 946	-	-1 973	28	-11 891
Marques	-1	-	-	-	-1
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-
Autres	-152	-	-	-	-152
Total	-10 098	-	-1 973	28	-12 044

Les valeurs nettes des immobilisations incorporelles évoluent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2019
Logiciels et licences	3 936	3 313
Marques	50	50
Immobilisations en cours	668	1 538
Autres	-	-
Total	4 654	4 901

Note 10. Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles évolue comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2018	Impact IFRS 16	01/01/2019 retraité	Aug.	Dim.	31 décembre 2019
Agencements et installations	843		843	268	-18	1 092
Matériel de bureau et informatique	1 750		1 750	121	-977	894
Droits d'utilisation des actifs en location		6 943	6 943	1 596		8 539
Mobilier	184		184	123	-26	281
Total	2 777	6 943	9 720	2 108	-1 022	10 805

Les amortissements et dépréciations cumulés des immobilisations corporelles évoluent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2018	Impact IFRS 16	01/01/2019 retraité	Aug.	Dim.	31 décembre 2019
Agencements et installations	-98		-98	-101	11	-188
Matériel de bureau et informatique	-1 356		-1 356	-201	977	-580
Droits d'utilisation des actifs en location			-	-1 294		-1 294
Mobilier	-61		-61	-42	26	-77
Total	-1 515	-	-1 515	-1 637	1 014	-2 138

Les valeurs nettes des immobilisations corporelles évoluent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2018	Impact IFRS 16	01/01/2019 retraité	31 décembre 2019
Agencements et installations	745		745	904
Matériel de bureau et informatique	394		394	314
Droits d'utilisation des actifs en location		6 943	6 943	7 245
Mobilier	123		123	204
Total	1 262	6 943	8 205	8 667

Note 11. Impôts différés

Au 31 décembre 2019, les impôts différés sont principalement composés d'impôts différés actifs relatifs à l'activation au cours des exercices précédents des déficits reportables.

Aucun impôt différé actif n'a été constaté au titre des déficits reportables en 2019.

Au 31 décembre 2019, le solde des déficits reportables non activés sur le Groupe HiPay s'élève à 22,21 m€ (en base).

Note 12. Autres actifs financiers

Au 31 décembre 2019, les autres actifs financiers se décomposent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Autres titres non consolidés	-	-
Autres actifs financiers	-	0
Dépôts et cautionnements	1 320	401
Total	1 320	401

Un dépôt de garantie pour Amex de 0,6 m€ a été demandé.

Note 13. Clients et autres débiteurs

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Clients et factures à établir	2 705	705
Dépréciation	-488	-57
Clients et autres débiteurs	2 218	648

La hausse des clients et factures à établir s'explique par la partie non réglée de l'augmentation des gateway (sans collecte de fond) et par un changement de présentation des factures à établir et clients douteux (en 2018 en moins de la dette). La valeur nette comptable indiquée ci-dessus représente l'exposition maximale au risque de crédit sur ce poste.

L'antériorité des créances commerciales à la date de clôture s'analyse comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Non échues(*)	1 321	316
0-30 jours	114	80
31-120 jours	583	191
121-360 jours	148	62
+ d'un an	540	56
Clients et comptes rattachés	2 705	705

(*) Toutes les créances non échues sont d'échéances inférieures à un an

Note 14. Autres actifs courants

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Actifs fiscaux et sociaux	5 659	4 707
Charges constatées d'avance	519	469
Compte d'avoirs disponibles	69 913	55 153
Autres	294	565
Autres actifs courants	76 384	60 893

Tous les autres actifs courants sont d'échéance inférieure à un an.

Le poste actifs fiscaux et sociaux est principalement constitué des créances de TVA et des créances envers les organismes fiscaux et sociaux.

Les comptes d'avoirs disponibles s'élèvent à 70 m€ en 2019 contre 55,2 m€ en 2018 et correspondent à l'ensemble des engagements financiers engendrés par l'émission de monnaie électronique et aux versements en cours auprès des sites marchands (cf. note 18. Autres dettes courantes).

Conformément à la réglementation en vigueur, les fonds reçus pour l'exécution d'une opération de paiement (ou les fonds collectés en contrepartie de l'émission de monnaie électronique pour HPME) sont placés dans un ou plusieurs comptes ouverts spécialement à cet effet, identifiés séparément de tout autre compte utilisé pour détenir des fonds détenus pour compte propre, auprès d'un établissement de crédit agréé dans un Etat membre de la Communauté européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

Note 15. Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Parts d'OPCVM	1	1 200
Disponibilités	1 556	1 461
Trésorerie et équiv. de trésorerie	1 557	2 662
Découverts bancaires	-45	-143
Dettes financières à court terme et découverts bancaires	-45	-143
Trésorerie Nette	1 512	2 518

Une convention de compte-courant d'associé a été conclue en date du 1er mars 2019 entre la société BJ Invest SAS et HiPay Group SA. Cette convention permet à la société de bénéficier d'avances de trésorerie disponible à hauteur de 5 m€ maximum. Cette avance est utilisée pour 3,5 m€ au 31 décembre 2019.

En date du 21 février 2020, le Conseil d'administration de HiPay Group a autorisé la signature d'une convention de compte courant avec BJ Invest, par laquelle cette dernière s'engage à mettre à disposition de la Société la somme de 5 millions d'euros.

Note 16. Emprunts et dettes financières à long terme

Un Prêt de 650 milliers d'euros a été contracté avec la BNP Paribas le 12 janvier 2018 pour financer les travaux d'aménagement des locaux.

Deux emprunts avec la BPI ont été contractés au second semestre 2018, ils s'élèvent à 1 500 milliers d'euros et 3 000 milliers d'euros. Les remboursements commenceront respectivement en 2021 et fin 2020.

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Emprunts auprès d'établissements de crédit	4 925	5 054

Détail :

<i>en milliers d'euros</i>	
<u>Position au début de la période</u>	5 054
Prêt contracté 2019	-
Remboursement des emprunts	129
<u>Position fin de la période</u>	4 925
Dont partie moins d'un an	130
de 1 à 5 ans	3 970
à + 5 ans	825

Les créances de Crédit Impôt Recherche de Hipay SAS (2015, 2016, 2017 et 2018) ont été financées à hauteur de 2 845 milliers d'euros représentant 95% des créances. Ces créances demeurent à l'actif de la société.

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Financement CIR et CICE	3 244	2 295

L'augmentation sur l'exercice 2019, correspond à l'application de la norme IFRS 16 sur les contrats de locations.

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2019	01/01/2019 retraité	31/12/2018 publié
IFRS 16 "contrats de locations"	7 415	6 943	
Crédit bail	236		266

Note 17. Provisions non courantes

17.1. Détail des provisions non courantes

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Provisions pour risques et charges	356	476
Indemnités de fin de carrière	260	168
Provisions non courantes	616	644

17.2. Provisions pour risques et charges

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2018	Dot. Période	Rep. non utilisée	Rep. Utilisée	31 décembre 2019
Provision pour risque et charges	476	156	-	-276	356

Les provisions pour risques et charges constatées au cours de l'exercice couvrent notamment des risques fiscaux et commerciaux.

17.3. Provision au titre des indemnités de départ à la retraite

Les provisions comptabilisées concernent principalement les entités françaises ; il s'agit d'indemnités de départ à la retraite. L'évaluation de ces provisions est calculée selon la méthode des unités de crédit projetées, conformément aux dispositions de la convention collective SYNTEC.

La provision évolue comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Valeur actualisée des obligations au 1 ^{er} janvier	168	152
Coût des services rendus et coût financier	33	16
Pertes/(gains) actuariels comptabilisés en capitaux propres	59	-
Variation de périmètre		
Valeur actualisée des obligations au 31 décembre	260	168

Les hypothèses utilisées pour l'évaluation des engagements de retraite pour les entités françaises à la clôture sont les suivants :

	2019	2018
Taux d'actualisation	0,80%	1,60%
Taux d'augmentation future des salaires	2,50%	2,50%
Age de départ à la retraite (Cadres)	67 ans	67 ans
Age de départ à la retraite (Non Cadres)	62 ans	62 ans
Table de survie	INSEE F 2008 - 2010	INSEE F 2008 - 2010

Note 18. Autres dettes courantes

Toutes les autres dettes courantes sont d'échéance inférieure à un an, à l'exception des jetons de présence.

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Dettes fiscales et sociales	3 607	3 366
Dettes sur immobilisations	145	91
Produits constatés d'avance	-	-
Autres dettes	74 801	52 887
Autres dettes courantes	78 553	56 344

Le poste Dettes fiscales et sociales est principalement constitué des dettes de TVA et de dettes envers le personnel et des organismes sociaux.

Les autres dettes sont notamment composées des engagements financiers engendrés par l'émission de monnaie électronique et des reversements en cours auprès des sites marchands utilisant les plateformes monétiques (cf. Note 14 Autres actifs courants).

Note 19. Besoin en Fonds de Roulement

<i>en milliers d'euros</i>	notes	31 décembre 2018	Eléments de BFR	Autres mouvements	31 décembre 2019
Clients et autres débiteurs	Note 13	648	1570	0	2 218
Actifs fiscaux et sociaux	Note 14	4 707	953	0	5 659
Charges constatées d'avance	Note 14	469	50	0	519
Autres créances	Note 14	55 718	13 389	1 100	70 207
Sous-totaux actifs (1)		61 541	15 962	1 099	78 602
Fournisseurs et autres créditeurs		4 938	-49	-	4 889
Dettes fiscales et sociales	Note 18	3 366	552	-311	3 607
Produits constatés d'avance	Note 18	0	0	-	0
Autres dettes	Note 18	52 978	17 919	4 049	74 946
Sous-totaux passif (2)		61 282	18 422	3 738	83 442
Besoin en fonds de roulement lié à l'activité (1)-(2)		259	-2 460	-2 639	-4 840

La variation des postes du bilan est liée à l'activité de paiement.

Note 20. Plan d'attributions d'actions gratuites

	Plan n°1	Plan n°2	Plan n°4	Plan n°5	Total
Date d'assemblée	15-juin-15	02-mai-16	30-avr-18	30-avr-18	
Date du Conseil d'Administration	28-mai-15	16-juin-17	23 juillet 2019	26-nov-19	
Nombre total d'actions attribuées	129 545	27 000	190 000	10 000	356 545
Dont nombre d'actions pouvant être définitivement attribuées à des mandataires sociaux	30 455	-	-	-	30 455
Dont nombre d'actions pouvant être définitivement attribuées aux dix premiers attributaires salariés	-	27 000	-	-	27 000
Nombre d'actions annulées	99 090	9 000	10 000	-	118 090
Nombre d'actions définitivement attribuées au 31 décembre					-
Nombre d'actions pouvant être définitivement attribuées	30 455	18 000	180 000	10 000	238 455
Fin de la période d'acquisition	29-juin-17	16-juin-20	23 juillet 2022	26-nov-22	
Fin de la période de conservation	29-juin-19	16-juin-20	23 juillet 2022	26-nov-22	
Cours de l'action à la date du Conseil d'Administration	14,13	12,64	6,14	4,72	
Décote d'incessibilité	oui	oui	oui	oui	
Juste valeur de l'action gratuite	12,02	9,88	4,65	3,57	

L'impact financier relatif à ces plans est présenté sur la ligne « Valorisation des stock options et actions gratuites » dans le compte de résultat.

Note 21. Engagements hors-bilan

21.1. Engagements reçus

Le contrat de cession de la société Mobiyo SAS prévoit le versement d'un complément de prix d'une valeur maximum de 3 millions d'euros fonction du chiffre d'affaires réalisé sur les exercices 2018, 2019 et 2020.

Il existe donc un engagement hors-bilan reçu à hauteur de la différence, soit 2 millions d'euros, mais dont la probabilité d'occurrence est jugée faible à présent.

21.2. Engagements donnés

Au 1^{er} décembre 2017, le Groupe HiPay a déménagé son siège social dans un immeuble dont le propriétaire est BJ Invest SAS. Ce contrat a une durée ferme de 6 ans. En date du 9 mars 2020, le Conseil d'administration de HiPay Group a autorisé la signature d'une convention de bail avec la SCI de Villiers, filiale de BJ Invest, pour la location des bureaux occupés par la société à Levallois-Perret, avec une prise d'effet au 9 mars 2020 et une durée de 9 ans ferme. Le loyer annuel s'élève à 849 k€ hors taxes hors charges par an.

Dans le cadre d'un litige opposant l'administration fiscale à la société HiPay SAS, cette dernière a procédé à un nantissement de son fonds de commerce.

Au 1^{er} avril 2019, HiPay SAS a conclu des baux pour ses nouveaux locaux nantais accueillant les équipes Recherche & Développement du Groupe. Ces baux ont une durée de 9 ans dont 6 années fermes.

Au 1^{er} février 2019, HiPay SAS a conclu un bail pour ses nouveaux locaux en Italie. Ce bail a été conclu pour une durée de 6 ans.

21.3. Passifs éventuels

Au cours des exercices précédents, des sociétés du Groupe ont fait l'objet de contrôles fiscaux. Certaines propositions de rectifications ont été contestées et font l'objet de procédures contentieuses. Pour l'essentiel, ces redressements n'ont pas fait l'objet de provisions dans les comptes dans la mesure où la Société et ses conseils estiment disposer de chances sérieuses de succès au contentieux.

Note 22. Evènements significatifs intervenus depuis la clôture de l'exercice

A la date d'arrêté des comptes, les conséquences de la crise du COVID-19 pour la société, à l'exclusion de l'incertitude économique forte qui s'impose à tous, sont les suivantes :

- Les différentes mesures de sécurité sanitaire demandés par les autorités ont été appliquées à l'ensemble des collaborateurs concernés.
- Le Plan de Continuité d'Activité a été mise en œuvre et permet aux activités de la société de se poursuivre dans de bonnes conditions ;
- L'ensemble des équipes du groupe, habituellement présentes à Levallois-Perret, Nantes, Bruxelles, Lisbonne et Milan, a été placé en télétravail ;
- Des mesures complémentaires de chômage partiel et de financement sont actuellement à l'étude ;
- Une cellule de crise constituée des membres du comex a été mise en place pour détecter et évaluer les difficultés spécifiques à cette crise ;
- Cette crise, en fonction de sa durée et de l'évolution du comportement des consommateurs sur les différentes verticales, aura un impact sur le chiffre d'affaires, la rentabilité et la trésorerie générée. Des analyses sont en cours et les prévisions d'activités seront mises à jour en conséquence.

Le 4 février 2020, la Banque Nationale de Belgique a diligenté une inspection générale de HiPay ME SA, établissement de monnaie électronique, filiale du groupe. La filiale collabore activement à cette inspection, et a déjà décidé le renforcement de ses moyens de contrôles à travers le recrutement de 4 ressources complémentaires.

En date du 21 février 2020, le Conseil d'administration de HiPay Group a autorisé la signature d'une convention de compte courant avec BJ Invest, par laquelle cette dernière s'engage à mettre à disposition de la Société la somme de 5 millions d'euros.

En date du 9 mars 2020, le Conseil d'administration de HiPay Group a autorisé la signature d'une convention de bail avec la SCI de Villiers, filiale de BJ Invest, pour la location des bureaux occupés par la société à Levallois-Perret, avec une prise d'effet au 9 mars 2020 et une durée de 9 ans ferme. Le loyer annuel s'élève à 849 k€ hors taxes hors charges par an.

Note 23. Transactions entre parties liées

23.1. Rémunérations des membres des organes de direction

22.1.1 Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

	31-déc-19		31-déc-18	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Grégoire Bourdin, DG				
Rémunération fixe	200 000	200 000	200 000	200 000
Rémunération variable	27 000	10 000***	27 000	27 000**
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature*	13 979	13 979	15 056	15 056
Total	240 979	213 979	242 056	242 056

* garantie perte d'emploi, véhicule et retraite supplémentaire

** rémunération variable versée en 2018, au titre de l'exercice 2017

*** rémunération variable versée en 2019, au titre de l'exercice 2018

La Société a souscrit un contrat de garantie perte d'emploi et un contrat de retraite supplémentaire pour son Directeur Général. Les coûts liés à ces engagements sont limités au règlement des primes d'assurance.

22.1.2 Rémunérations des autres mandataires sociaux

Seuls les membres indépendants du conseil d'administration perçoivent des jetons de présence (soit une administratrice à ce jour). Le montant autorisé par l'Assemblée Générale du 2 mai 2016 et qui aurait dû être distribué au titre des exercices 2016, 2017, 2018 et 2019 s'élève à 40 000 € par an.

23.2. Autres parties liées

Au 1er décembre 2017, le Groupe HiPay a déménagé son siège social dans un immeuble dont le preneur principal est BJ Invest SAS. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration lors de sa séance du 31 août 2017. Avec la nouvelle norme IFRS 16, le loyer qui s'élève à 799K€ HT (hors charges) annuel a été immobilisé. En date du 9 mars 2020, le Conseil d'administration de HiPay Group a autorisé la signature d'une convention de bail avec la SCI de Villiers, filiale de BJ Invest, pour la location des bureaux occupés par la société à Levallois-Perret, avec une prise d'effet au 9 mars 2020 et une durée de 9 ans ferme. Le loyer annuel s'élève à 849 k€ hors taxes hors charges par an.

Le Groupe HiPay est également lié à BJ Invest SAS par un contrat de prestations de services de paie. Cette charge s'élève à 40 K€ sur l'année 2019.

Un contrat d'agent de services de paiement a été conclu entre HiPay SAS et Mobiyo. En effet, l'activité de Mobiyo consistant à la fourniture d'une solution de paiement sur facture opérateur nécessite de s'adosser à un prestataire de services de paiement dont l'activité est réglementée, tandis que la prestation commerciale et technique est fournie directement par Mobiyo à ses clients. Ce service s'élève à 17 K€ sur 2019.

Une convention de compte-courant d'associé a été conclue en date du 1er mars 2019 entre la société BJ Invest SAS et HiPay Group SA. Cette convention permet à la société de bénéficier d'avances de trésorerie disponible à hauteur de 5 millions d'euros maximum (cf note 15. Trésorerie et équivalents de trésorerie). En date du 21 février 2020, le Conseil d'administration de HiPay Group a autorisé la signature d'une convention de compte courant avec BJ Invest, par laquelle cette dernière s'engage à mettre à disposition de la Société la somme de 5 millions d'euros.

23.3. Transactions avec les filiales

HiPay Group SA facture à ses filiales des frais de holding (management fees), qui sont éliminés dans les comptes consolidés.

HiPay SAS facture aux sociétés du Groupe :

- des frais d'assistance en matière de contrôle de gestion et de comptabilité fiscale et sociale,
 - des refacturations de personnel technique,
 - des refacturations de développements informatiques,
- qui sont ensuite éliminés dans les comptes consolidés.

Note 24. Honoraires des CAC

en milliers d'euros	KPMG				Mazars				Total			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
Audit	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Commissariat aux comptes, examen des comptes individuels et consolidés												
- HiPay Group SA	74	74	37%	38%	100	100	100%	100%	174	174	58%	59%
- Filiales intégrées globalement	125	122	63%	62%	-	-			125	122	42%	41%
Services autres que la certification des comptes												
- HiPay Group SA												
- Filiales intégrées globalement												
Total	199	196	100%	100%	100	100	100%	100%	299	296	100%	100%